

2021 numéro
02

e.SFHM



Histoire des sciences médicales

e.SFHM

Depuis 2015, la Société française d'histoire de la médecine développe gratuitement une nouvelle revue, la e.SFHM. Cette revue électronique illustrée, accessible à tous les visiteurs du site de la SFHM, est destinée à devenir trimestrielle. Elle diffuse des articles originaux, présentés ou non en séance, sélectionnés par le comité éditorial pour ce type de publication en fonction de la qualité et de la pertinence de leurs illustrations (libres de tous droits ou droits acquittés par les auteurs), émanant de membres de la Société ou d'invités extérieurs sollicités en vue de la thématique retenue pour chaque numéro. Des contributions rédigées en anglais pourront être acceptées.

Comité éditorial de la e.SFHM

Un comité éditorial est constitué. Il se compose du président en exercice de la SFHM, des membres du comité éditorial de la Revue, et du coordinateur éditorial, auxquels sont associés des relecteurs choisis au sein de la Société au regard de leurs compétences sur le sujet traité. Des relecteurs extérieurs pourront être sollicités exceptionnellement.

Consultation

La e.SFHM peut être consultée sur le site Internet de la SFHM, grâce au soutien amical de la Bibliothèque interuniversitaire de santé et du département d'histoire de la médecine :

🔍 <https://www.biusante.parisdescartes.fr/sfhm/supplement-illustre-de-la-revue/>
✉ edit.sfhm@gmail.com

e.SFHM

Since 2015, the French Society of the History of Medicine has been developing a new review, free of charge, called e.SFHM. This electronic illustrated review, accessible to all visitors of the website of SFHM, will be published quarterly. It will publish original articles, whether presented previously in a meeting or not, selected by the editorial committee from members of the Society or guests of the Society. Acceptance is based on the quality of their illustrations (free from all copyrights), and relevance to the theme chosen for each issue. Contributions written in English may also be accepted.

Editorial Committee of e.SFHM

An editorial board is constituted. The incumbent president of the Society is automatically the president of such committee, plus the members of the editorial committee, the editorial coordinator, and revisers chosen among the members of the Society according to their field of excellence, and external advisors if necessary.

Consultation

The e.SFHM can be consulted on the website of the SFHM, thanks to the gracious support of La Bibliothèque Interuniversitaire de Santé and of Le Département d'Histoire de la Médecine:

🔍 <https://www.biusante.parisdescartes.fr/sfhm/supplement-illustre-de-la-revue/>
✉ edit.sfhm@gmail.com



L'Édito

L'année 2020 restera décidément marquée d'une croix blanche dans l'Histoire de la médecine. Année du début de la pandémie de la Covid 19, elle fut aussi celle de la commémoration du 8^e centenaire de la création de l'Université de Médecine de Montpellier en 1220... du tricentenaire de la Peste de Marseille en 1720... et du centenaire de la Grippe espagnole qui a sévi entre 1918 et 1920 !

Alors que de nombreuses rencontres, prévues tout au long de 2020, ont été annulées ou reportées, nous avons choisi de revenir dans ce numéro de la e.SFHM (ainsi que dans le numéro suivant à paraître en septembre 2021), sur les célébrations autour du 8^e centenaire de l'Université de Médecine de Montpellier. Nous évoquerons en premier lieu la cérémonie officielle, le 17 août 2020, qui s'est somptueusement déroulée au sein de l'ancienne Faculté de médecine de Montpellier. Cérémonie par temps de Covid dont l'histoire retiendra – entre autres – que les participants, en nombre restreint, portaient des masques !

En cette année 2020, le Musée Atger de Montpellier, outre une exposition qui a pu avoir lieu, intitulée *Art et anatomie : dessins croisés*, en collaboration avec le Musée Fabre, avait prévu d'évoquer la peste de Marseille en 1720, en accrochant côte à côte les deux représentations de cet événement, issues de ses collections : le célèbre tableau de Michel Serre et la gravure, récemment restaurée, de Thomassin, d'après Jean-François de Troy. Dans cet article, Hélène Lorblanchet et Anne-Sophie Gagnal sont parvenues à créer une sorte de « dialogue » entre ces deux œuvres marquantes. Cet article est suivi par une présentation très instructive sur les étapes de la rénovation de la gravure de Thomassin.

Philippe Albou
Coordinateur éditorial

sommaire

04

Célébration du 8^e centenaire de l'Université de Médecine de Montpellier

Philippe Albou

13

Statuts donnés à la Faculté de Médecine de Montpellier par le Cardinal Conrad, légat du Saint-Siège – Montpellier, le 17 août 1220

Traduction de T. Lavabre-Bertrand

18

Deux représentations de la peste de Marseille en 1720 au Musée Atger de Montpellier
Dialogue entre la gravure restaurée de Thomassin et le tableau de Michel Serre sur l'épisode de la Tourette

Hélène Lorblanchet
et Anne-Sophie Gagnal

30

Rendre lisible pour transmettre
Le traitement de restauration complexe d'une épreuve de la gravure de La Peste de Thomassin

Anne-Sophie Gagnal
et Hélène Lorblanchet

Célébration du 8^e centenaire de l'Université de Médecine de Montpellier

Philippe Albou





RÉSUMÉ | ABSTRACT

De manière très solennelle, les Professeurs, habillés de rouge, ont descendu les escaliers pour entrer dans la cour d'honneur de l'ancienne Faculté de médecine de Montpellier, où étaient rassemblés les étudiants et les représentants des institutions administratives, politiques, religieuses. En ce lundi 17 août 2020, la plus ancienne Université de médecine du monde occidental célébrait, jour pour jour, les 800 ans de sa fondation. C'est en effet le 17 août 1220 que le Cardinal Conrad d'Urach, légat du pape Honorius III en Languedoc, en édicta les statuts. Cet article, en forme de reportage, revient sur les principaux moments forts de cette célébration exceptionnelle.

8th centenary celebration of the University of Medicine in Montpellier, by Philippe ALBOU

In a very solemn manner, the Professors, dressed in red, descended the stairs to enter the main courtyard of the old Montpellier Faculty of Medicine, where students and representatives of administrative, political and religious institutions were gathered. On this Monday, August 17, 2020, the oldest medical university in the Western world celebrated, to the day, the 800 years of its foundation. It was in fact on August 17, 1220 that Cardinal Conrad d'Urach, legate of Pope Honorius III in Languedoc, enacted its statutes. This article, in the form of a report, reviews the main highlights of this exceptional celebration.

6 | Histoire des sciences médicales

Créée en 1220, l'Université de médecine de Montpellier¹ a célébré ses 800 ans, le lundi 17 août 2020, lors d'une cérémonie qui a rappelé l'attribution 800 ans plus tôt, le 17 août 1220, par le Cardinal Conrad d'Urach, légat apostolique du Pape Honorius III, des premiers statuts de l'*Universitas medicorum*, marquant la naissance officielle de la plus ancienne Université de médecine du monde occidental.

Cette cérémonie, plus restreinte que prévue en raison des consignes sanitaires en cours, a cependant réuni environ 300 personnes dans la cour d'honneur du bâtiment historique. Invité par le Pr Thierry Lavabre-Bertrand, j'ai eu le plaisir et l'honneur d'assister à ce moment médico-historique exceptionnel, en

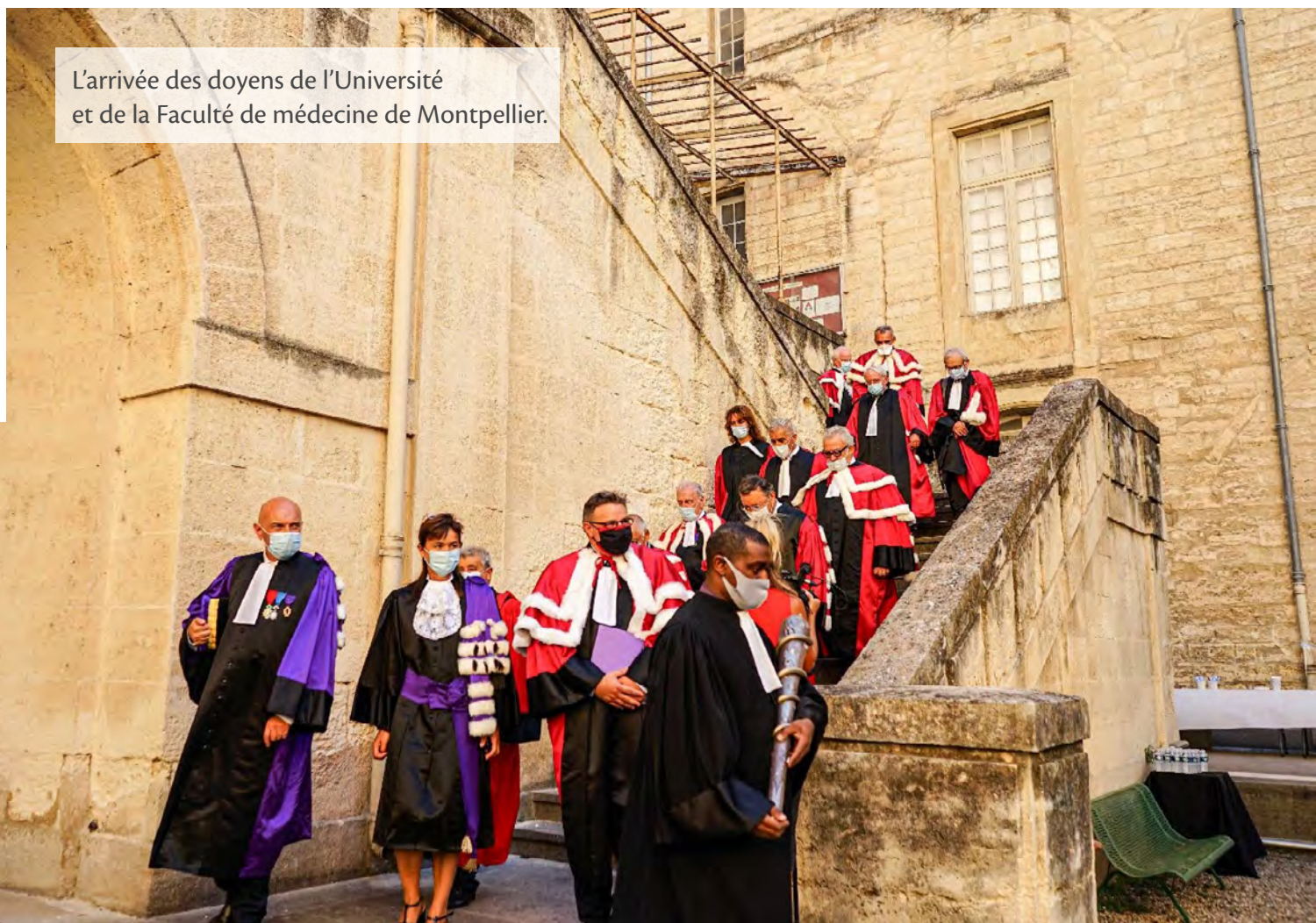
tant que représentant de la Société française d'histoire de la médecine.

La cérémonie débuta par le défilé des professeurs vêtus de leur robe rouge traditionnelle, dans le droit fil des cérémonies universitaires de jadis... Ce moment impressionnant, au son de la Marche pour la cérémonie des Turcs de Lully, traduisait le souci de la tradition, mais aussi, et peut-être surtout, l'attachement évident des professeurs, des médecins et des étudiants montpelliérains à leur Faculté.

D'autres traditions furent également à l'honneur comme la présentation de la Masse de cérémonie en argent de l'Université, portant le serpent d'Asclépios, symbolisant la punition encourue par les étudiants en cas d'erreur dans leurs examens... ou par les

¹ L'appellation *Université de médecine* restera en honneur jusqu'en 1792 (selon Dulieu, *La Médecine à Montpellier*, 1990, p. 19) avant d'être désignée *Faculté de médecine* au début du XIX^e siècle.

L'arrivée des doyens de l'Université et de la Faculté de médecine de Montpellier.





Présentation de la masse de cérémonie de l'Université.



Représentation de la masse de cérémonie au fronton de l'ancienne Faculté.



La devise de la Faculté de Montpellier dans la Salle des actes.

médecins en exercice en cas de manquement à la déontologie ! Il y eut aussi le rappel de la devise de la Faculté de Montpellier, gravée dans la Salle des actes, *Olim Cous nunc Monspelienis Hippocrates* : « Jadis, Hippocrate était de Cos, maintenant il est de Montpellier. »

Les interventions à la tribune débutèrent par la lecture de quelques extraits des statuts de l'Université de Médecine de Montpellier par M. Allan Guilliey, étudiant en Médecine

et président de l'ACHEMM² coiffé pour l'occasion de sa belle faluche, et par le Pr Valérie Rigau, la plus jeune PU-PH élue au Conseil de gestion :

« Depuis un temps certain la profession de la science médicale a, du fait des titres glorieux de ceux qui la pratiquent à Montpellier, brillé, fleuri et répandu des fruits abondants de

² L'Association Carabine Montpelliéraine (ACM), dite « corpo de médecine » et le Syndicat des Internes du Languedoc-Roussillon (SILR) se sont fédérés en juillet 2019 autour de l'ACHEMM, association créée en vue de participer à l'organisation des célébrations du huitième centenaire, conjointement avec l'administration de la Faculté de Médecine.

santé dans les diverses parties du monde. Nous avons donc été conduit à nous occuper de la préservation de l'étude de la médecine et à subvenir à ses charges, pour l'utilité commune et celle de chacun de ceux qui

étudient cette discipline, d'autant que celle-ci, familière des choses de la nature rend ceux qui la pratiquent plus distingués et soutient à notre grande reconnaissance la restauration de l'humaine faiblesse » (Traduction Thierry Lavabre-Bertrand)



M. Allan Guilliey, étudiant, en train de lire un extrait des statuts.

Nous avons écouté ensuite avec beaucoup d'intérêt les discours des personnalités, avec notamment les interventions des représentants de l'Université et de la Faculté de médecine :

Le Pr Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier, a d'abord insisté sur l'importance du maintien des traditions : « L'Université aime respecter les traditions et les diverses célébrations, permettant de perpétuer la mémoire et la place de l'Université et de ses composantes. Les statuts originaux contiennent des principes qui sont des fondements, comme celui de l'indépendance, de l'autonomie, qui traduisent une modernité avec des valeurs d'humanisme notamment. »



De gauche à droite : 1) Pr Michel Mondain, Doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes ; 2) M. Christian Assaf, Conseiller régional d'Occitanie ; 3) Pr Thierry Lavabre-Bertrand, Vice-Président de l'UM en charge du Patrimoine Historique et Président du Comité de Pilotage 800 ans de la Faculté ; 4) Pr Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier ; 5) M. Renaud Calvat, Maire de Jacou et Vice-Président du Conseil départemental de l'Hérault ; 6) Pr Sophie Béjean, Rectrice de l'Académie de Montpellier ; 7) M. Michaël Delafosse, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole.



Pr Thierry Lavabre-Bertrand, pendant son intervention.

Le Pr Michel Mondain, Doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes, a ensuite mis en avant le multiculturalisme ancestral et structurel de la Faculté, avec « la coexistence unique entre des médecins et hommes de savoir chrétiens, arabes et juifs » qui ont traduit l'héritage grec et ont donné naissance à l'Université médiévale de Montpellier, au croisement des civilisations orientales et occidentales, et entre les péninsules italienne et ibérique. Le Pr Mondain ajoutait que « c'est la curiosité et la rigueur scientifique qui ont permis à la Faculté de se développer, dans le respect de l'homme et de l'éthique. »

Le Pr Thierry Lavabre-Bertrand, président du comité de pilotage des 800 ans, a rappelé le contexte dans lequel fut créée cette université, purement médicale, indépendante et laïque : « Nous étions alors dans une période de profonds bouleversements – crise anarchique en Italie, consolidation des Capétiens, croisade

des albigeois, avec une hérésie cathare qui persiste, progression des souverains chrétiens en Espagne – et d'émergence des créations universitaires dans plusieurs villes. L'Église voulait accompagner ce mouvement universitaire. Mais elle se méfiait du droit et son regard sur la médecine avait changé... Pourquoi Montpellier ? Conrad d'Urach était en mission en Languedoc pour combattre le catharisme. Montpellier était alors une ville riche, où il n'y avait pas de pouvoir politique très contraignant³, mais par contre une communauté médicale importante ».

Michaël Delafosse, Maire de Montpellier – et par ailleurs professeur d'histoire – prit ensuite la parole : « Les civilisations sont mortelles, les hommes sont mortels, mais depuis 800 ans, de manière continue la médecine s'exerce

³ Rattachée à l'Aragon, Montpellier ne devint française qu'en 1349, après avoir été achetée par le roi de France Philippe VI à Jacques II de Majorque, pour le prix de 120 000 couronnes d'or.

ici à Montpellier. Ces 800 ans consacrent l'identité profondément humaniste de notre ville. (...) Notre avenir c'est de faire en sorte que les institutions publiques soient à vos côtés pour promouvoir la médecine et son histoire montpelliéraine : il faudrait que pas un Montpelliérain n'ignore que François Rabelais soit passé par cette Université ! ». Il annonça ensuite son désir de « mettre un coup d'accélérateur sur la rénovation du Jardin des plantes », tout en ajoutant que « nous devons préparer les 900 ans et cela commence dès aujourd'hui : l'histoire de la Faculté continue d'être écrite chaque jour par ses étudiants d'hier et d'aujourd'hui, porteurs du progrès scientifique et humain. »



Michaël Delafosse,
Maire de Montpellier.



Le dévoilement de la plaque commémorative du huitième centenaire.

Le dernier temps fort de cette célébration fut le dévoilement de la plaque commémorative des 800 ans avec l'inscription suivante, entourant le sceau du Cardinal Conrad d'Urach :

Le 17 août 1220 furent édictés par le
Cardinal Conrad d'Urach,
légal du Pape Honorius III en Languedoc,
les statuts de l'*Universitas medicorum,
tam doctorum
quam discipulorum, Montispessulani*⁴.
17 août 2020, 800^e anniversaire

⁴ « L'Université médicale, tant des professeurs que des élèves, de Montpellier ».

En dépit des mesures sanitaires en cours, cette cérémonie fut pleinement réussie, à la hauteur de l'évènement des 800 ans de l'Université de Médecine de Montpellier ! Les célébrations prévues ne s'arrêtèrent cependant pas là : d'autres événements, expositions ou rencontres, ont été programmés fin 2020 ou en 2021, qui ont permis de compléter les célébrations du 8^e centenaire, avec un programme réactualisé. Nous évoquerons, dans le prochain numéro de la e.SFHM (à paraître en septembre 2021) les expositions et les publications réalisées en lien avec le 8^e centenaire.



Photo souvenir des professeurs, des étudiants et des personnalités ayant participé à la célébration du 8^e centenaire de l'Université de médecine de Montpellier (17 août 2020).

La faluche est la coiffe noire des étudiants de France, ramenée de Bologne en 1888, qui a remplacé la toque en usage depuis le Moyen-âge. Son port s'est généralisé en France depuis le 6^e centenaire de l'Université de Montpellier en 1890. Les couleurs des rubans sont propres à chaque discipline universitaire. Les emblèmes et insignes qu'elle arbore retracent la vie de son détenteur et sont autant de signes de reconnaissance entre « faluchards ».



Les étudiants et les étudiantes « faluchard(e)s » durant la célébration du 8^e centenaire.



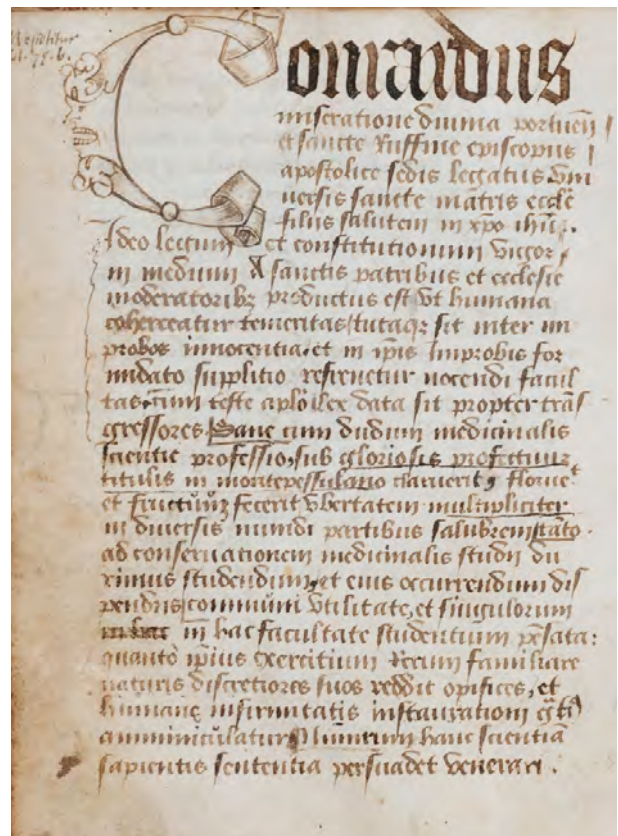
Statuts donnés à la Faculté de Médecine de Montpellier par le Cardinal Conrad, légat du Saint-Siège – Montpellier, le 17 août 1220

Le 17 août 1220, le cardinal Conrad d'Urach promulguait les Statuts de l'Universitas medicorum Montispessulani. Nous en publions la traduction, établie à partir du Cartulaire de l'Université de Montpellier (T. 1, Montpellier, Ricard, 1890, p. 180-183). La numérotation des articles, qui ne figure pas dans le texte original, a été ajoutée pour faciliter la lecture. Pour plus de détails sur le contexte et la portée de ces statuts : Voir Thierry Lavabre-Bertrand, La fondation de l'Université de Médecine de Montpellier 17 Août 1220, Histoire des sciences médicales, Tome II – 2020, p. 123-136.

Conrad, par la miséricorde divine évêque de Porto et de Sainte Ruffine, légat du Siège apostolique, à tous les fils de notre Sainte Mère l'Église, salut dans le Christ Jésus.

La force des lois et des constitutions a été promue par les saints Pères et les Modérateurs de l'Église comme moyen de contenir l'audace des hommes et afin de protéger l'innocence au milieu des gens malhonnêtes, et afin que chez ces derniers mêmes, la peur du supplice réfrène le pouvoir de nuire, puisque, au témoignage de l'Apôtre, la loi a été donnée à cause des transgresseurs.

Depuis un temps certain la profession de la science médicale a, du fait des titres glorieux de ceux qui la pratiquent à Montpellier, brillé, fleuri et répandu des fruits abondants de santé dans les diverses parties du monde. Nous avons donc été conduit à nous occuper de la préservation de l'étude de la médecine et à subvenir à ses charges, pour l'utilité commune et celle de chacun de ceux qui étudient cette discipline, d'autant que celle-



ci, familière des choses de la nature, rend ceux qui la pratiquent plus distingués et soutient à notre grande reconnaissance la restauration de l'humaine faiblesse.

Assurément la parole du sage recommande-t-elle de vénérer cette science, attestant que le Très-Haut ayant créé la médecine à partir de la terre, l'homme avisé ne la repoussera pas.

Afin par conséquent de pourvoir aux charges de cette étude avec prudence en évitant, ce qu'à Dieu ne plaise, que des maux réitérés ne la submergent, mais plutôt en faisant que ce qui lui donne sa force soit raffermi du fait de sa conservation et multiplié par une augmentation de liberté, du consentement et conseil unanime de nos vénérables frères les évêques de Maguelone, Agde, Lodève et Avignon et autres prélats, mais aussi de la communauté des médecins de Montpellier, tant docteurs qu'étudiants, nous mettons en ordre, promulguons et édictons par une constitution perpétuelle, en vertu de l'autorité que nous confère notre légation les articles suivants, qui devront être observés sans discussion :

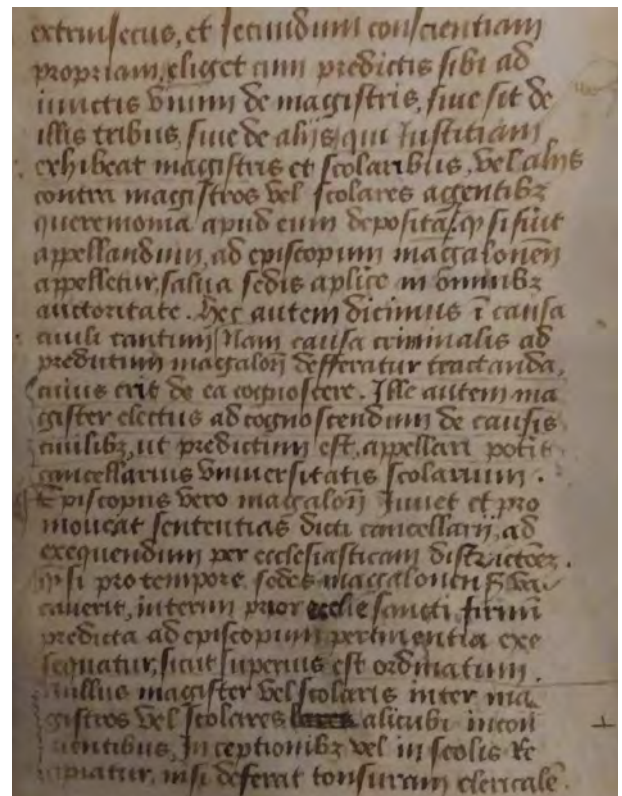
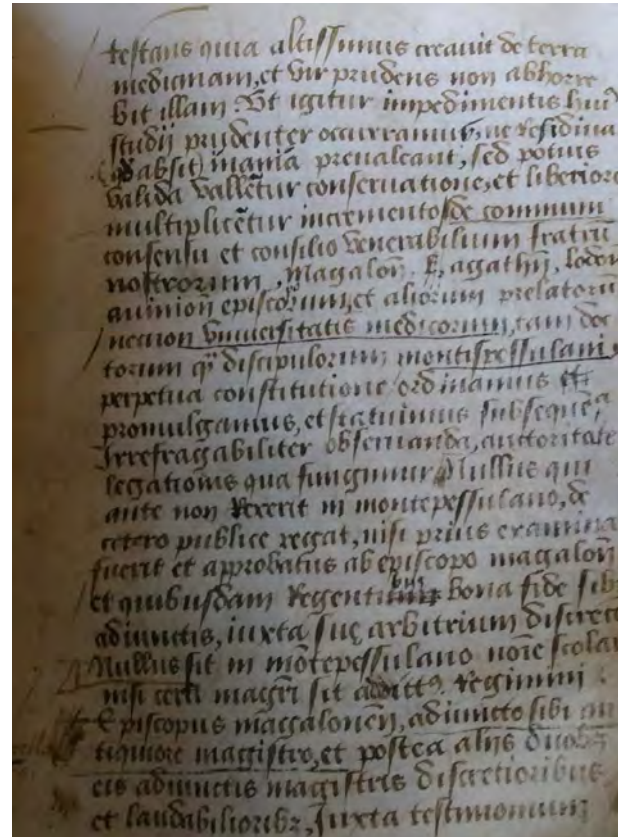
1 – Que nul ne se mette à enseigner publiquement la médecine à Montpellier, s'il n'a été préalablement examiné et approuvé par l'évêque de Maguelone et quelques professeurs de confiance que celui-ci choisira à son gré.

2 – Que nul ne prenne le nom d'étudiant à Montpellier à moins qu'il ne soit inscrit auprès d'un maître déterminé.

3 – Que l'évêque de Maguelone s'étant adjoint le maître le plus ancien et ensuite deux autres maîtres particulièrement distingués et estimés, choisisse avec eux, en fonction de témoignages extérieurs et en conscience, l'un des maîtres parmi ces trois ou en dehors d'eux, pour rendre la justice aux maîtres et aux étudiants ou à ceux qui auront porté plainte devant lui contre les maîtres ou les étudiants.

Si appel il doit y avoir, que ce soit auprès de l'évêque de Maguelone, restant sauve en tout cas l'autorité du Siège apostolique.

Ceci est dit quant aux causes civiles seulement. En effet les causes criminelles doivent être déferées au dit évêque de Maguelone, dont on vient de parler, auquel il reviendra d'en connaître.



Quant à ce maître choisi pour connaître des causes civiles, ainsi qu'il a été dit, il pourra être appelé chancelier de l'Université.

Que l'évêque de Maguelone appuie et promeuve les sentences dudit chancelier lorsqu'il s'agit de les faire exécuter par la censure ecclésiastique.

Si le siège de Maguelone venait à être temporairement vacant, que dans l'intervalle le prévôt de Saint Firmin exécute les fonctions qui relèvent de l'évêque de Maguelone, selon les dispositions susdites.

4 – Que nul maître ni étudiant en présence de maîtres ou d'étudiants ne soit admis à quelque réunion, réception, ou cours, s'il ne porte la tonsure cléricale, pour autant qu'il soit pourvu de quelque bénéfice ecclésiastique, ou qu'il ait reçu les ordres sacrés, et de même tout clerc régulier, s'il ne porte l'habit régulier selon l'usage de son ordre.

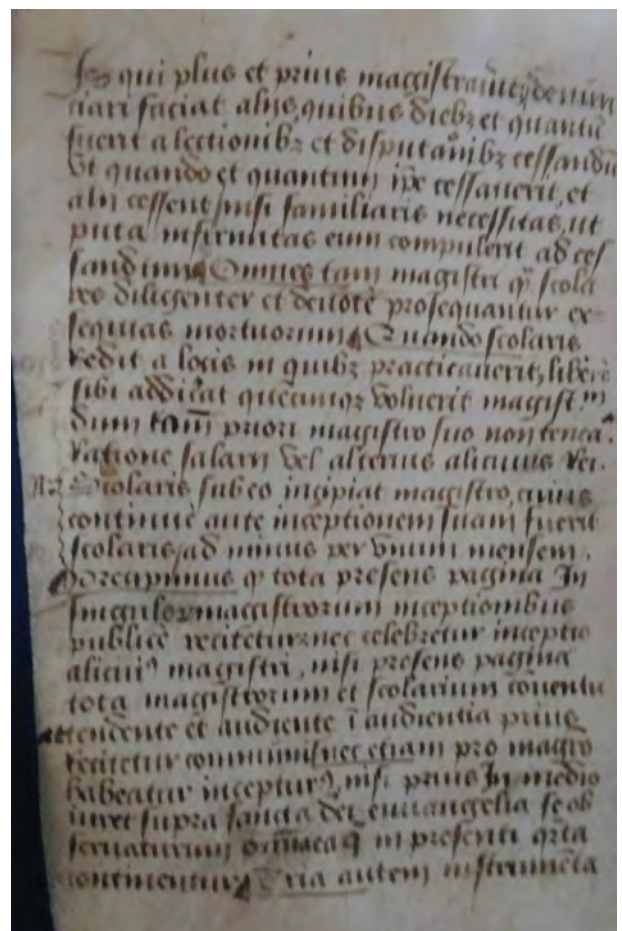
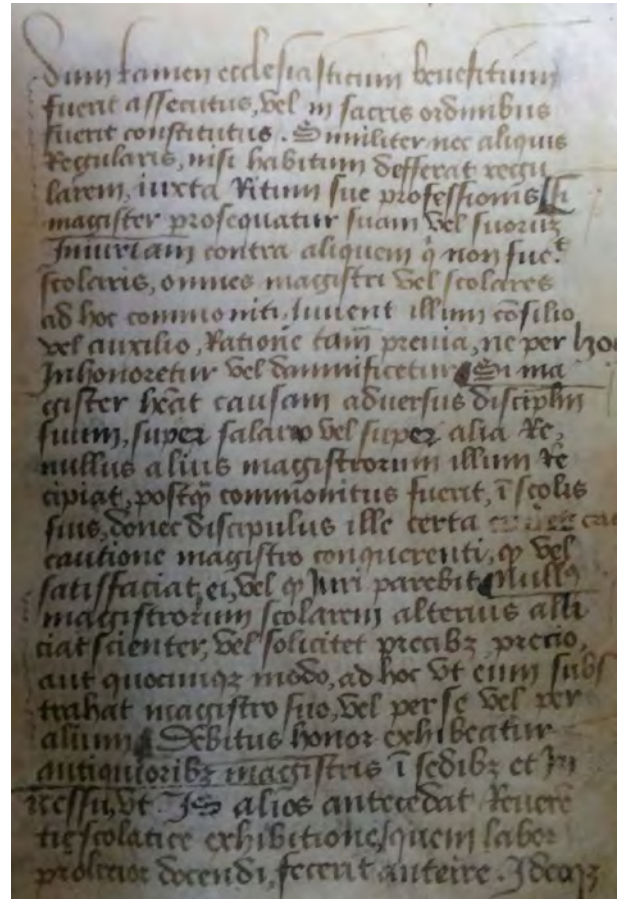
5 – Si un maître poursuit en justice quelqu'un qui ne soit pas membre de l'École pour un dommage concernant lui-même ou quelqu'un des siens, que tous les maîtres et étudiants qui en sont avertis l'appuient de leurs conseils et de leur aide, sous la condition préalable que cela ne lui vaille ni déshonneur ni condamnation.

6 – Si un maître est en procès avec un de ses élèves au sujet de ses émoluments ou autre, qu'aucun autre maître ne reçoive ce dernier à ses cours après qu'il en aura été averti, jusqu'à ce que cet élève ait veillé à donner une garantie sûre au maître plaignant qu'il lui donnera satisfaction ou qu'il se soumettra au droit.

7 – Qu'aucun maître n'attire ou ne sollicite sciemment par prière, argent ou de quelque autre manière l'étudiant d'un autre maître, de façon à le soustraire à celui-ci, directement ou par intermédiaire.

8 – Que soit rendu aux maîtres plus anciens l'honneur qui leur est dû tant en séance que dans leur rang dans les cortèges, de telle sorte que soit mis en honneur par les marques de respect dans l'École celui qui a devancé les autres par un plus long travail d'enseignement.

9 – C'est pourquoi, que celui qui a été maître le plus tôt et le plus longtemps fasse annoncer aux autres à quelle date et pour combien de temps il convient de cesser cours et questions disputées



afin que, à la date et pour le temps qu'il les cessera, les autres les cessent aussi, à moins qu'il n'ait été contraint de suspendre ses cours pour une intime nécessité, telle qu'une maladie.

10 – Que tous aussi bien maîtres qu'étudiants assistent diligemment et dévotement aux obsèques des morts.

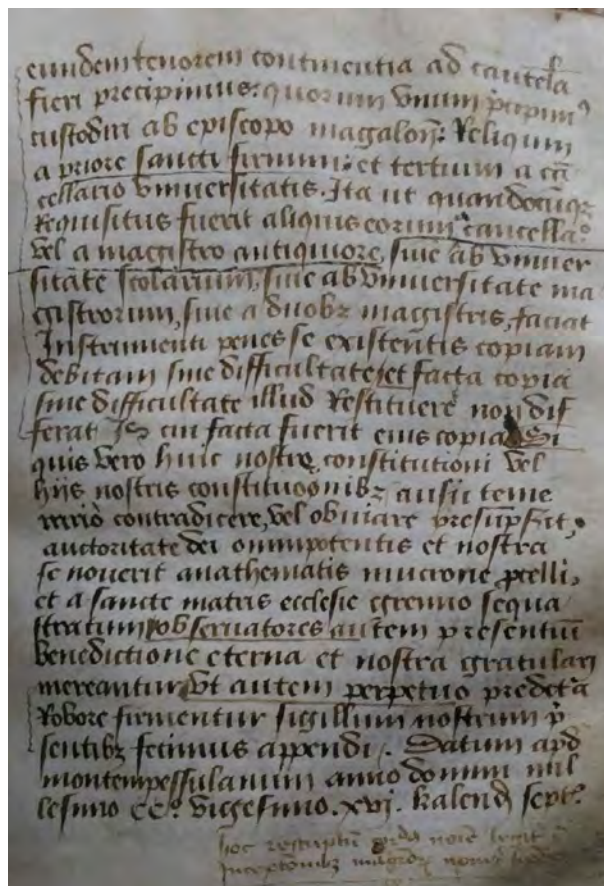
11 – Quand un étudiant revient des lieux où il a pratiqué, qu'il soit libre de s'inscrire auprès du maître qu'il voudra, pour autant toutefois qu'il ne soit tenu par aucune dette d'honoraires ou toute autre chose envers son premier maître.

12 – Que l'étudiant fasse ses débuts sous la direction du maître dont il a été étudiant de façon continue avant sa réception, et ce pendant au moins un mois.

Nous prescrivons que le présent écrit soit publiquement lu en entier à haute voix en public à la prise de fonctions de chacun des maîtres, et que l'on ne solennise aucune réception d'un maître sans que cet écrit ne soit d'abord lu à haute voix en entier en assemblée générale, l'ensemble des maîtres et étudiants réunis en séance commune siégeant et écoutant ; et que personne ne soit admis à être reçu comme maître s'il n'a d'abord juré devant tous sur les Saints Évangiles de Dieu qu'il observera tout ce qui est contenu dans la présente charte.

Nous ordonnons que soient faits par précaution trois exemplaires de même teneur, dont nous ordonnons que l'un soit gardé par l'évêque de Maguelone, l'autre par le prieur de Saint Firmin, et le troisième par le chancelier de l'Université, de sorte que, chaque fois que l'un d'entre eux en sera requis par le chancelier ou par le maître le plus ancien ou encore par l'ensemble des étudiants ou par l'ensemble des maîtres, ou par deux maîtres, il laisse faire sans difficulté la copie qu'il doit du document qu'il détient, et que, une fois la copie faite sans difficulté, celui pour qui elle a été faite restitue l'original sans tarder.

Si quelqu'un s'avérait assez présomptueux pour oser témérairement contredire ou faire obstacle à la présente constitution ou à ces constitutions par nous établies, que par l'autorité du Dieu Tout-Puissant et par la nôtre il se sache frappé



du glaive de l'anathème et retranché du giron de notre Sainte Mère l'Église. Que ceux au contraire qui observent les présentes méritent d'être gratifiés de la bénédiction éternelle et de la nôtre. Et afin que ce qui est dit ci-dessus reçoive force perpétuelle, nous avons fait appendre notre sceau aux présentes.

Donné à Montpellier, l'an du Seigneur mille deux cent vingt, le seizième jour des calendes de septembre.

Traduction : *Thierry Lavabre-Bertrand*



La Cathédrale Saint-Pierre
Saint-Paul de Maguelone,
sur son île.

A une quinzaine de kilomètres au sud de Montpellier, au milieu des étangs, l'île de Maguelone fut d'abord célèbre pour son port de commerce, créé par les Sarrasins au VII^e siècle. Elle abritait un évêché depuis le VI^e siècle, qui devait devenir par la suite un grand centre de rayonnement intellectuel et spirituel du Moyen-âge, avec son apogée aux XII^e et XIII^e siècles, en lien avec le Saint-Siège et avec la construction d'une cathédrale. L'Université de médecine de Montpellier, lors de sa création en 1220 fut placée par Conrad d'Urach, légat apostolique du Pape Honorius III, sous l'égide de l'évêque de Maguelone : il en assurait la direction, mais sans interférer avec l'enseignement, qui restait sous la responsabilité des professeurs. Cette cathédrale, entourée par les eaux, se visite toujours. L'île où elle est construite est désormais une presqu'île, située à côté de l'actuelle Palavas-les-Flots.

Deux représentations de la peste de Marseille en 1720 au Musée Atger de Montpellier.

Dialogue entre la gravure restaurée de Thomassin et le tableau de Michel Serre sur l'épisode de la Tourette

Hélène Lorblanchet et Anne-Sophie Gagnal

Les auteurs

Hélène Lorblanchet. Conservateur général des bibliothèques, elle dirige le Service de coopération documentaire interuniversitaire de Montpellier et a été conservateur de la Bibliothèque universitaire historique de médecine et du musée Atger, entre autres fonctions, de 1998 à 2020.

Anne-Sophie Gagnal. Responsable de l'atelier de conservation-restauration du service de coopération documentaire interuniversitaire de Montpellier, précédemment de la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier (jusqu'en 2020), elle est conservateur-restaurateur spécialité Papier- Arts Graphiques diplômée de l'école de Condé. Depuis 2009, elle est notamment en charge des traitements de conservation préventive et curative des dessins et gravures du musée Atger de la Faculté de Médecine de Montpellier. Elle a pris en charge le traitement de la gravure de *La Peste à Marseille* à l'automne 2018.

RÉSUMÉ | ABSTRACT

A la Faculté de médecine de Montpellier, le musée Atger conserve deux représentations – une gravure de Thomassin d'après Jean-François de Troy et un tableau de Michel Serre –, d'un épisode dramatique de la peste de 1720 à Marseille : l'enlèvement des cadavres sur le quai de la Tourette. Ces deux versions assez différentes d'un même événement sont un témoignage remarquable de la façon dont il a pu impressionner les contemporains.

At the medical Faculty of Montpellier, the musée Atger keeps two representations, an engraving by Thomassin after Jean-François de Troy and a painting by Michel Serre, of a dramatic episode of the Great Plague of 1720 in Marseille : the clearing of the bodies on the quay of La Tourette. These two rather different versions of the same event offer a remarkable testimony of the lasting impression it left on the contemporaries.



« Il ne reste qu'un seul endroit où toutes les horreurs répandues dans le reste de la ville se trouvent réunies et que personne n'ose aborder. C'est une place fort vaste du côté de la mer et attenante au fort Saint-Jean, appelée vulgairement la Tourette, que deux cents cadavres rendent inaccessible. Ces cadavres exposés depuis longtemps aux ardeurs du soleil ne forment plus qu'un tas de corruption et de pourriture. Les membres n'ont plus leur forme, ni la solidité naturelle, et ceux qui paraissent encore entiers sont devenus si noirs et si livides que la figure humaine y est presque entièrement anéantie. Quelque insupportable que soit la vue de ces objets hideux, les atomes empoisonnés qui volent dans l'air le sont infiniment davantage, un champ de bataille couvert de morts ne présente qu'une faible image de ce spectacle. Quel parti prendre dans cette occasion, où il s'agit d'aller attaquer la mort dans la place capitale pour ainsi dire son empire. »

La description de ce contemporain anonyme¹ évoque l'un des épisodes les plus frappants et les plus célèbres de l'histoire de la Peste de 1720 à Marseille, celui de l'enlèvement des cadavres sur le quai de la Tourette, le 16 septembre 1720, par le Chevalier Roze à la tête d'une troupe de soldats et de galériens. A la mi-septembre, l'épidémie, amenée dans la ville par l'arrivée le 25 mai du navire le Grand Saint-Antoine, est à son paroxysme. Depuis le début du mois, on dénombre plus de mille morts par jour². Marseille est une grande ville prospère, commerçante et portuaire, qui n'a alors pas connu d'épidé-

mie de peste depuis une génération, et pas d'aussi grave depuis des siècles, voire jamais. Des dysfonctionnements administratifs, une suite de négligences et de fautes, l'hésitation à identifier le fléau vont réduire à néant des règles d'alerte et de prévention pourtant bien rodées, puis contribuer à retarder la maîtrise du problème. Avec l'approvisionnement des habitants et le soin des malades, c'est l'enlèvement des cadavres qui devient rapidement un enjeu majeur de santé publique. Même si l'on ne connaît pas l'origine exacte de la maladie et si la notion de contagion est très débattue (notamment entre les professeurs venus de Montpellier, qui divergent sur cette question³), il apparaît évident à tous que laisser les corps à l'abandon favorise le développement de l'épidémie. Les autorités de la ville s'attachent donc assez rapidement à mettre en place une organisation efficace, mais elle est rendue particulièrement ardue dans certains quartiers, où les rues étroites empêchent le passage aisé des tombereaux. C'est ainsi que sur le quai de la Tourette, vaste mais d'accès difficile, les corps restent entassés pendant des jours, comme devait le décrire plus tard Chateaubriand⁴ :

« Sur l'esplanade de la Tourette, au bord de la mer, on avait, pendant trois semaines, porté des corps, lesquels, exposés au soleil et fondus par ses rayons, ne présentaient plus qu'un lac empesté. Sur cette surface de chairs liquéfiées, les vers seuls imprimaient quelque mouvement à des formes pressées, indéfinies, qui pouvaient avoir des effigies humaines. »

1 Cité par Marie-Claude Homet, dans *La Peinture en Provence au XVIII^e siècle*, 1978, p. 148

2 On estime généralement à 40 000 le nombre total de morts pour la seule ville de Marseille sur la durée de l'épidémie, 120 000 morts pour toute la région touchée (Provence et Languedoc) sur 400 000 habitants, cf. Signoli, Michel, Tzortzis, Stéfan, « La Peste à Marseille et dans le Sud-Ouest de la France en 1720-1722 : les épidémies d'Orient de retour en Europe », 2018

3 Pierre Chirac refuse l'idée de la contagion, alors qu'Antoine Deidier, d'abord sceptique, démontre ensuite par de nombreuses expériences sur les vivants, les morts et les animaux, la contagiosité de la peste.

4 François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, Quatrième partie : les dernières années (1830-1941), Livre premier.



Fig. 1 et 2 : Le Chevalier Roze à la Tourette

Il n'est donc guère étonnant que l'enlèvement de ces cadavres « pestilentiels », au sens propre, qui ont particulièrement frappé d'horreur les contemporains, ait laissé d'abondantes et durables traces dans les textes et les images, d'autant plus qu'il symbolise en même temps les actions entreprises par les autorités et les notables marseillais pour ramener l'ordre et la normalité dans la ville. Revenons d'abord sur l'épisode et ses protagonistes. Le quai ou esplanade de la Tourette est situé entre le fort Saint-Jean, la Major (cathédrale de Marseille) et le rivage, et est bordé des maisons étroites à une fenêtre d'un quartier populaire. C'est là que pendant des semaines, on a laissé les morts s'amonceler, par centaines, certains parlent de milliers. Devant le problème terrible posé par cet « entassement hideux de cadavres sans sépultures »⁵, c'est surtout l'action d'un homme que l'on a retenue, celle du chevalier Nicolas Roze (1675-1733). Le 16 septembre 1720, avec quarante soldats et cent forçats des galères, il va réussir en une seule journée

à déblayer le site, en faisant basculer les corps au fond de deux vieux bastions qu'il avait lui-même découverts quelques jours auparavant, et qui sont ensuite immédiatement comblés après avoir recouvert les corps de chaux vive. (Fig. 1 et 2)

On imagine volontiers la réticence de tous à s'atteler à cette tâche épouvantable : ni les soldats ni a fortiori les galériens n'avaient certes le choix, mais devant leur répugnance, l'action du chevalier Roze semble avoir été décisive. Selon le *Mercure de France*⁶, « il mit pied à terre, traîna et emporta lui-même le premier cadavre jusqu'àuprès d'une des tours, et le jeta dans un de ces abîmes », grâce à quoi « l'épouvante cessa, le courage revint » et les hommes se mirent au travail. Que l'anecdote soit ou non exacte, elle reflète le réel courage du chevalier, homme d'action, fils cadet d'une famille de négociants revenu à Marseille en mai 1720, quelques jours seulement avant le Grand Saint-Antoine, et qui a été nommé début août commissaire général du quartier de Rive-Neuve, où il a organisé

5 *Récit populaire de la peste de 1720 à Marseille*, Marseille, 1867

6 *Mercure de France*, novembre 1727, dans l'article assurant la promotion de la gravure de Thomassin.

avec efficacité – et ses propres deniers – la lutte contre l'épidémie. Il tombe d'ailleurs malade après l'épisode de la Tourette, confirmant ainsi le risque encouru lors de son action héroïque, mais, sans doute grâce à un contact précédent avec la peste en Morée, ne succombe pas. On ne peut hélas en dire autant des forçats qui durent exécuter ses ordres ce jour-là et dont aucun ne survécut. Mais la mémoire collective retient surtout que, grâce à leurs actions, le quai est dégagé et ce point particulièrement noir de l'épidémie réglé.

► Le Musée Atger

Sur les trois représentations contemporaines de cet événement particulièrement mémorable, deux se trouvent être conservées au musée Atger de la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier : une grande toile

de Michel Serre et une gravure de Thomassin d'après Jean-François de Troy⁷.

Le musée Atger, qui présente la singularité d'être un musée d'art au sein d'une école médicale, tire son nom du collectionneur montpelliérain Jean François Xavier Atger (1758-1833). Entre 1813 et 1832, celui-ci fait don à la bibliothèque de la Faculté de médecine d'un remarquable ensemble de dessins et gravures, dans le but explicite de compléter la « riche collection de la bibliothèque », récemment constituée dans une vision encyclopédique du savoir. Grâce à ce don, la Faculté conserve environ mille dessins de petits et grands maîtres des écoles française, italienne et nordique, parmi lesquels on peut

⁷ La troisième est une esquisse non signée conservée au musée des Beaux-Arts de Rouen, cf. Bertrand, Régis, « L'Iconographie de la peste de Marseille ou la longue mémoire d'une catastrophe », (TELEMME), dans *Images de la Provence. Les représentations iconographiques de la fin du Moyen-Age au milieu du XX^e siècle*, 1992.

Fig. 3 : Le musée Atger





Fig. 4 : *La Peste de Marseille*, Gravure de Thomassin d'après J. F. de Troy

citer Fragonard, Tiepolo, Carrache, Rubens, Van Dyck ou encore Puget ou Philippe de Champaigne. Cinq mille gravures, dont une série de centaines de portraits, et une trentaine de tableaux complètent cet ensemble⁸. La collection s'accroît de quelques dons postérieurs, parmi lesquels on compte les deux œuvres concernant la peste de Marseille.

► La gravure de Thomassin

Evoquons tout d'abord la gravure. Jean-François de Troy, peintre de genre et d'histoire (1679-1752), a réalisé le tableau intitulé *Le Chevalier Roze à la Tourette pendant l'épidémie de peste de 1720 dit La Peste de Marseille*⁹ sur une commande privée, peu de temps après l'épidémie dont il n'a cependant pas été témoin lui-même. Mais c'est surtout par

la gravure de 1727 que cette toile, qui n'était pas destinée au public, est connue (Fig. 4). Jean-François de Troy en confie en effet la reproduction à Henri Simon Thomassin (1687-1741), graveur parisien de grande qualité, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1728, et dont Lépicié¹⁰ dira dans son *Eloge* : « Il dessinait avec finalité et élégance [...]. Sa manière de graver était belle et savante, il entrait parfaitement dans l'esprit du peintre dont il voulait rendre le caractère et il avait l'art d'en faire connaître avec finesse la touche et le goût des contours. » Quand la reproduction est terminée, pour en assurer la diffusion, Jean-François de Troy fait publier une longue annonce dans le *Mercure de France*, et chaque épreuve est vendue six

8 Cf. <https://www.umontpellier.fr/patrimoine/musees/musee-atger/> (consulté le 7 juin 2021)

9 Huile sur toile, H. 227 x L. 377 cm, musée des Beaux-Arts de Marseille.

10 François-Bernard Lépicié (1698-1755), graveur, secrétaire perpétuel et historiographe de l'Académie de peinture et de sculpture



Fig. 5, Fig. 6, Fig. 7 : Gravure de Thomassin, détails

livres. A la mort du peintre, la plaque, qu'il avait conservée, sera vendue 500 livres¹¹. La gravure connaît un succès attesté tout au long du siècle par sa présence fréquente dans les inventaires après décès : beaucoup plus célèbre que le tableau, elle est le véritable moyen de diffusion de l'œuvre.

Dans cette version de la scène, où la place est envisagée depuis la cathédrale, avec le fort Saint-Jean au fond à gauche, vivants et morts sont mêlés dans un enchevêtrement macabre ; les uns ployant sous le poids des autres (Fig. 5), une femme expirant avec son enfant, d'autres personnages faisant basculer les cadavres par-dessus un parapet (Fig. 6). Le chevalier Roze, campé sur son cheval au centre de la scène, domine la manœuvre, tandis que les nuées orangeuses sont traversées d'anges exterminateurs (Fig. 7). Les torsions des corps au sol ou dans les bras des galériens évoquent la vie, et par là réfèrent directement à l'angoisse toujours forte d'une confusion possible entre mort apparente et mort réelle. Dans les cieux se manifeste la colère divine devant la vanité de ceux qui ont cru pouvoir échapper au fléau, tandis que plus loin dans le port, la présence d'un bateau rappelle à la fois ce qui fait la richesse et la vitalité de la

ville mais aussi sa fragilité, puisque c'est ainsi que la peste y est entrée. Au total, la reproduction gravée du tableau de Jean-François de Troy, même sans les couleurs vives de la toile, peut certes apparaître comme une représentation contemporaine d'un terrible épisode historique, mais est aussi celle d'un imaginaire angoissé et apocalyptique, dont le sensationnel n'est pas absent.

La gravure porte en titre au bas de la feuille « La Peste dans la ville de Marseille en 1720 » puis en-dessous, l'explication de la scène : « Mr. Roze, commandeur de l'Ordre de St. Lazare, déterminé à se dévouer au salut de sa patrie, dans le plus fort de la mortalité, fait enlever en un seul jour un nombre infini de cadavres pestiférés entassés dans la place de la Tourette dont les exhalaisons portaient la mort partout, et par le succès d'une entreprise si dangereuse sauve presque tout le reste de ses concitoyens ».

L'épreuve conservée au musée Atger est de dimension légèrement inférieure à la normale ; elle est rognée de quelques millimètres sur tous les côtés, en particulier sur le côté droit¹², au niveau des immeubles et des personnages de l'angle inférieur gauche. On ne connaît pas à proprement parler sa

11 C. Lérubault, *Jean-François de Troy*, Paris, 2002, p. 196

12 L'exemplaire du musée Atger mesure H. 59,5 x L. 88 cm, contre H. 60,8 x L. 92,4 cm pour les dimensions originales.

provenance ; toutefois différents indices, comme des papiers de montage datés du début du XX^e siècle et l'absence de mention dans le catalogue des dons d'Atger établi par le collectionneur et le bibliothécaire Henri-Marcel Kühnholtz en 1830¹³, laissent à penser qu'elle a pu arriver au musée dans le courant du XX^e siècle, peut-être au même moment que la toile de Michel Serre. Accrochée en hauteur au musée Atger, dans un superbe cadre doré, elle se trouvait dans un état de conservation particulièrement critique, au point de nuire fortement à la lecture et de mettre en danger sa survie, jusqu'à sa restauration en 2019 à l'atelier de

conservation-restauration de la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier (cf. infra).

► Le tableau de Michel Serre

De par sa nature de reproduction et en raison de son mauvais état, la gravure de Thomassin n'avait pas jusqu'alors bénéficié de la même attention que l'autre représentation du même événement conservée au musée Atger : le tableau de Michel Serre intitulé *La Peste de 1720 à Marseille. Episode de la Tourette*. (Fig. 8) Cette œuvre remarquable a été donnée à la faculté de médecine par la famille du Docteur Blouquier de Claret en 1950, mais est restée anonyme jusqu'en 1978, où elle a été rendue à Michel Serre à l'occasion de l'exposition *La Peinture en Provence au XVIII^e siècle*, notamment en raison de sa proximité avec les deux autres toiles de l'ar-

13 Jean François Xavier Atger, Henri-Marcel Kühnholtz, *Notice des dessins sous verre, tableaux, esquisses, recueils de dessins et d'estampes réunis à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier*, Montpellier, J. Martel aîné, 1830.



Fig. 8 : *La Peste de Marseille de 1720. Episode de la Tourette*, Huile sur toile de Michel Serre

tiste sur la peste, conservées au musée des Beaux-Arts de Marseille. Classée au titre des Monuments Historiques le 17 août 2005, elle a bénéficié d'une restauration en 2011, grâce à un financement de la DRAC Languedoc-Roussillon. D'après ses dimensions¹⁴, elle semble bien avoir fait partie de la collection du chevalier Roze lui-même¹⁵.

Michel Serre (1658-1733) est un peintre d'origine catalane établi à Marseille, prolifique et talentueux. Au moment où la peste éclate, il connaît déjà la gloire et aborde la vieillesse, mais, confronté à cette tragédie, il fait preuve de courage et de détermination : comme certains autres notables, comme le chevalier Roze, il prend des responsabilités et organise la lutte contre le fléau dans le quartier Saint-Ferréol dont il est commissaire, ne plaignant ni son énergie ni ses ressources. Mais c'est d'abord un artiste, et il témoigne immédiatement de cette expérience terrible dans trois toiles d'envergure : la *Vue du Cours pendant la Peste* (1721) (Fig. 9), la *Vue de l'Hôtel de Ville pendant la Peste* (1721) (Fig. 10) et le tableau du musée Atger, dont la date d'exécution précise est inconnue, mais assurément contemporaine.

Les trois tableaux confrontent, avec un grand souci de réalisme et beaucoup de style, des éléments architecturaux emblématiques du dynamisme de Marseille et qui faisaient l'orgueil des habitants – le Cours, l'Hôtel de Ville, la Major, et la représentation, figurée par un nombre exceptionnel de cadavres, d'un fléau qui frappe durement et sans distinction pauvres et puissants. Des personnages remarquables symbolisent la lutte héroïque contre l'épidémie, et ont laissé leur trace dans

l'histoire de la ville : en particulier l'évêque Monseigneur de Belzunce, héros religieux, et son pendant laïque, le chevalier Roze. Pour la première fois de sa carrière, Michel Serre, l'homme d'atelier, a travaillé sur le terrain pour noter des détails qu'il utilisera dans



Fig. 9 : Michel Serre, *Vue du Cours pendant la Peste* (1721)



Fig. 10 : Michel Serre, *Vue de l'Hôtel de Ville pendant la Peste* (1721)

¹⁴ Elle mesure H. 125 x L. 210 cm. Les dimensions mentionnées dans l'inventaire après décès de Roze sont de « huit pans et demy de large sur cinq pans et demy de haut », ce qui correspond, d'après Marie-Claude Homet, *op. cit.*, p. 147

¹⁵ Marie-Claude Homet, *op.cit.*, p. 147

ses tableaux. C'est la grande différence avec Jean-François de Troy : Serre vit les événements de près, y participe même activement. Il a de leur importance une conscience qu'il veut faire partager, mais il aspire peut-être aussi, par la réalisation de ces trois œuvres, à une forme de catharsis, de libération d'un traumatisme qu'on imagine immense. Son traitement de l'épisode de la Tourette donne donc une impression assez différente de celui de Jean-François de Troy et de la gravure de Thomassin qui en découle. Certes, le chevalier Roze, sur son cheval dressé sur les jambes arrière, domine toujours la scène, les galériens sont occupés à leur sinistre tâche, et au premier plan les cadavres jonchent le sol. Les éléments du décor sont également identifiables, quoique la perspective soit inversée, la place étant vue cette fois depuis le fort. La cathédrale, qui n'apparaît pas sur la gravure, occupe une place centrale, dans l'axe du regard (Fig. 11). Il est à noter qu'elle ne semble pas correspondre à la réalité architecturale de l'époque, ce qui n'est évidemment pas une erreur : peut-être le peintre figure-t-il un projet d'église votive pour la fin de la peste. Ici, contrairement à la gravure, les galériens ont le bas du visage recouvert d'un linge qu'on devine imbibé de vinaigre et qui leur donne un air quelque peu fantomatique, en écho aux draps entourant les corps qu'ils sondent ou tirent avec de longs crochets (Fig. 12 et 13). Mais les nuances subtiles des couleurs, la pâleur des linceuls, la masse sombre et géométrique des immeubles étroits qui occupent un grand quart supérieur droit, le jeu de lumière qui attire le regard vers la façade illuminée de soleil de la Major, symbole de la salvation divine, créent une impression particulièrement émouvante. Si l'on en juge par les descriptions écrites, Michel Serre nous propose

une vision de la scène sobre et largement atténuée par rapport à l'horifique réalité, et qui n'en est que plus bouleversante.

A ces deux œuvres, on pourrait ajouter d'autres représentations d'époque, même si elles ne concernent pas toujours l'épisode de la Tourette : outre les deux autres tableaux de Michel Serre, on peut notamment citer les quatre gravures de Jacques Rigaud (1680-1754). Elles sont largement reproduites et inspirent directement des « vues d'optique »¹⁶. L'une de ces vues d'optique est conservée à la Bibliothèque universitaire Richter de l'Université de Montpellier et visible dans la bibliothèque patrimoniale numérique Foli@¹⁷. Elle reprend à l'identique, en ajoutant seulement la couleur, la gravure de Rigaud représentant la *Vue de l'Hôtel de ville de Marseille et d'une partie de son port, dessiné sur les lieux pendant la peste en 1720*¹⁸. (Fig. 14)

Par leur importance historique et artistique, le tableau de Michel Serre et la gravure de Thomassin conservés au musée Atger de Montpellier restent des témoignages iconographiques majeurs de l'épidémie de peste de Marseille en 1720, et plus précisément de l'épisode dramatique de la Tourette. Leur présence inattendue à la faculté de médecine de Montpellier est due à la générosité de donateurs qui ont peut-être voulu rappeler le rôle des médecins de la ville pendant la peste, en même temps qu'enrichir la collection artistique de l'institution¹⁹. La restauration

16 Ces estampes coloriées, plus ou moins sommairement, à la main qui, regardées à travers une « boîte d'optique » ou « zograscope », donnent l'illusion du relief et accentuent la perspective.

17 www.biu-montpellier.fr/patrimoine/fofia-la-bibliotheque-numerique
18 En ligne sur https://ged.biu-montpellier.fr/florabium/jsp/nodoc.jsp?NODOC=2014_DOC_MON1_MBUD_85 (consulté le 26/04/2021 10:52).

19 Outre le musée Atger, la faculté de médecine conserve une riche collection de portraits de professeurs depuis le début du XVII^e siècle, ainsi que des bustes, d'autres tableaux, des pièces antiques, etc.



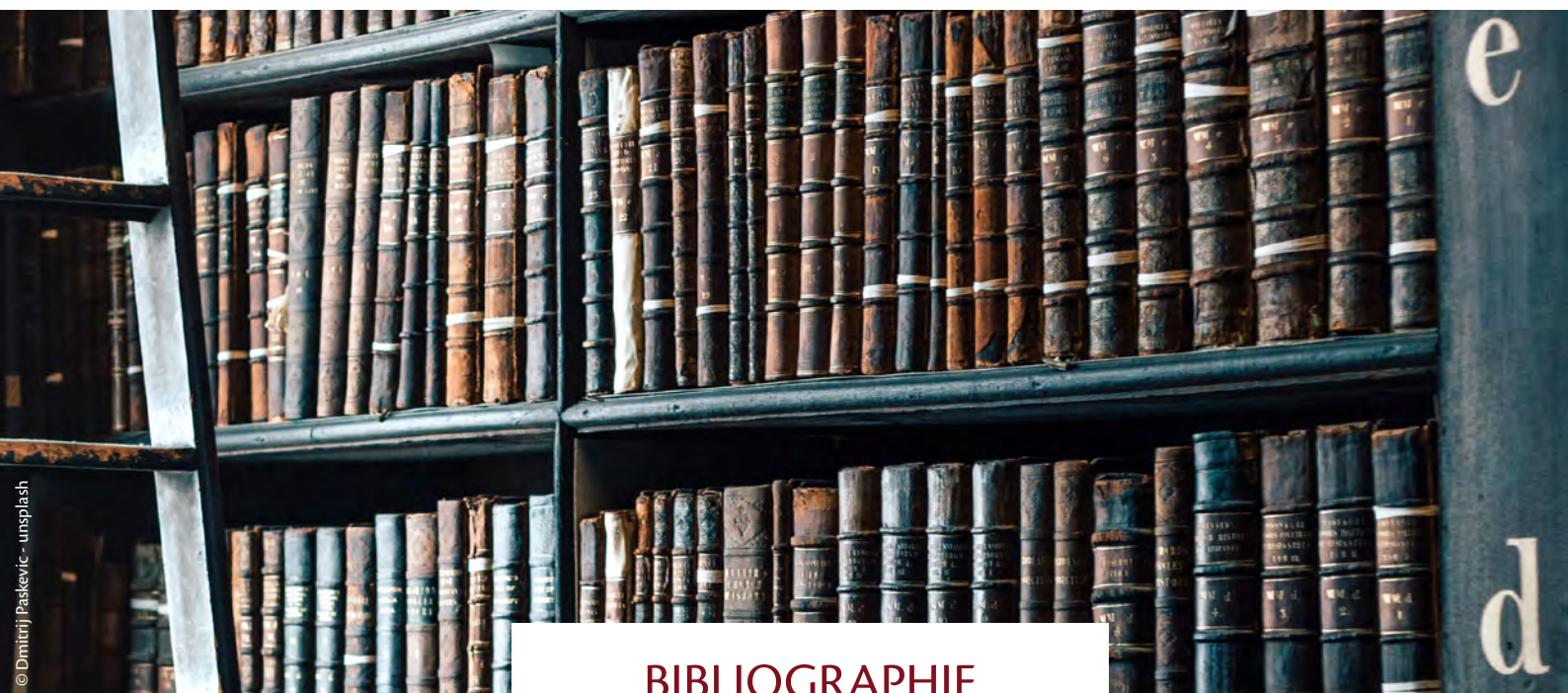
Fig. 11, Fig. 12, Fig. 13 : Tableau de Michel Serre, détails

de la gravure terminée, il était prévu, pour les mettre en valeur et en résonance, de les présenter côte-à-côte à la Bibliothèque universitaire historique de médecine de Montpellier, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2020²⁰ et de la célébration des 800 ans de la faculté de médecine. En même temps, il s'agissait bien sûr aussi de commémorer le tricentenaire d'un événement qui a particulièrement frappé l'esprit des contemporains et a perduré dans la mémoire collective. Par une coïncidence

²⁰ Prévus en septembre 2020, la manifestation n'a finalement pas pu avoir lieu.

dont l'ironie n'échappe à personne, l'année de ce tricentenaire fut celle où est survenue une pandémie mondiale, favorisée par les échanges commerciaux et les déplacements de population, tout comme en 1720 la terrible épidémie avait été causée par l'entrée dans le port de Marseille d'un navire marchand. Au-delà de cette similitude, ce sont pourtant surtout les différences qui nous frappent, et font rapidement apparaître les limites de la comparaison. Mais aujourd'hui encore, la mémoire de l'épisode et le talent des artistes qui l'ont évoqué gardent toute leur force.

Fig. 14 : Jacques Rigaud, *Vue de l'hostel de ville de Marseille et d'une partie du port*, XVIII^e s.



BIBLIOGRAPHIE

- ▶ Bertrand, Régis, « L'Iconographie de la peste de Marseille ou la longue mémoire d'une catastrophe », (TELEMME), dans *Images de la Provence. Les représentations iconographiques de la fin du Moyen-Age au milieu du XX^e siècle*, Marseille, 1992. <http://clioweb.free.fr/dossiers/moderne/peste1720/peste1720-bertrand-icone.pdf>, consulté le 21/04/2021
- ▶ Blanc, Jean-Louis, *Le Chevalier Roze : entre mythes et réalités*, Association des Amis du Patrimoine Médical de Marseille (A.A.P.M.M.), http://patrimoinemedical.univmed.fr/articles/article_chevalier-roze.pdf (consulté le 14/04/2021)
- ▶ Homet, Marie-Claude, *Michel Serre et la peinture baroque en Provence (1658-1733)*, Aix-en-Provence, 1987
- ▶ Lérubault, Christophe, *Jean-François de Troy*, Paris, 2002
- ▶ *La Peinture en Provence au XVII^e siècle*, Marseille, 1978
- ▶ *Récit populaire de la peste de 1720 à Marseille*, Marseille, 1867
- ▶ Signoli, Michel, Chevé, Dominique, Boetsch, Gilles, Dutour, Olivier, « Du corps au cadavre pendant la Grande Peste de Marseille (1720-1722) : des données ostéo-archéologiques et historiques aux représentations sociales d'une épidémie », dans *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, nouvelle série, t. 10 fasc. 1-2, 1998, pp. 99-120
- ▶ Signoli, Michel, Tzortzis, Stéfan, « La Peste à Marseille et dans le Sud-Ouest de la France en 1720-1722 : les épidémies d'Orient de retour en Europe », dans *Cahiers de la Méditerranée* [en ligne], 96 | 2018, mis en ligne le 15 décembre 2018, consulté le 14 avril 2021, <http://journals.openedition.org/cdlm/10903> ; DOI <https://doi.org/10.4000/cdlm/10903>

Crédits photographiques

Fig. 1, 2, 5, 6, 7, 11, 12, 13 (montages) : Anne-Sophie Gagnal et BIU de Montpellier. Service photographique.
 Fig. 9 : Travail personnel, Rvalette, Domaine public, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Michel_Serre-Peste-Cours_Belsunce.jpg
 Fig. 10 : Travail personnel, Rvalette, Domaine public, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Michel_Serre-Peste-Hôtel_de_ville.jpg
 Fig. 3, 4, 8, 14 : BIU de Montpellier. Service photographique

Rendre lisible pour transmettre

Le traitement de restauration complexe d'une épreuve de la gravure de *La Peste* de Thomassin

Anne-Sophie Gagnal et Hélène Lorblanchet



Fig. 1 : La gravure dans son cadre le jour du décrochage.

RÉSUMÉ

La restauration de la gravure de *La Peste à Marseille* par Thomassin fut un traitement complexe et délicat qui a permis de sauvegarder l'œuvre tout en lui rendant sa lisibilité pour une meilleure exposition au Musée Atger.

ABSTRACT

The restoration of La Peste à Marseille by Thomassin was a complex and delicate treatment which has enabled to save the engraving while restoring its legibility for a better exhibition at the Musée Atger.

C'est à la fin de l'année 2018, qu'à la faveur d'un mouvement des œuvres accrochées au sein du Musée Atger, le traitement de conservation-restauration de la gravure de la *Peste à Marseille* de Thomassin devient opportun pour la Bibliothèque historique universitaire de Médecine de Montpellier.

Suite au décrochage du magnifique cadre de cette gravure, le dialogue entre conservateur et restaurateur s'engage pour sauver cette œuvre et lui rendre place et lisibilité au sein des collections de la faculté de Médecine de Montpellier. (Fig. 1)

La conservation-restauration telle qu'elle se développe aujourd'hui est une discipline avec une forte déontologie. Elle vise la transmission des œuvres sans pour autant « les remettre à neuf ». Elle est attachée à garantir leur intégrité physique et esthétique en

même temps que le respect de leurs significations historiques, culturelles, éthiques et artistiques.

Chaque intervention doit être mesurée et minimaliste. Les matériaux utilisés lors du traitement doivent être neutres, réversibles et chimiquement compatibles avec les matériaux de l'œuvre. Le restaurateur doit veiller à utiliser des techniques non agressives, compatibles et lisibles pour un œil averti. Le protocole de traitement doit être discuté, pesé entre restaurateurs et conservateurs. Il est donc adapté à l'œuvre. Enfin, la documentation détaillée des opérations et matériaux employés est intégrée au dossier de suivi de l'œuvre.

Tels sont les principes qui dirigent les interventions de l'atelier de conservation-restauration des livres et œuvres graphiques des bibliothèques universitaires de Montpellier



Fig. 2 : La gravure sortie de son cadre. Le jaunissement général rend sa lecture difficile.

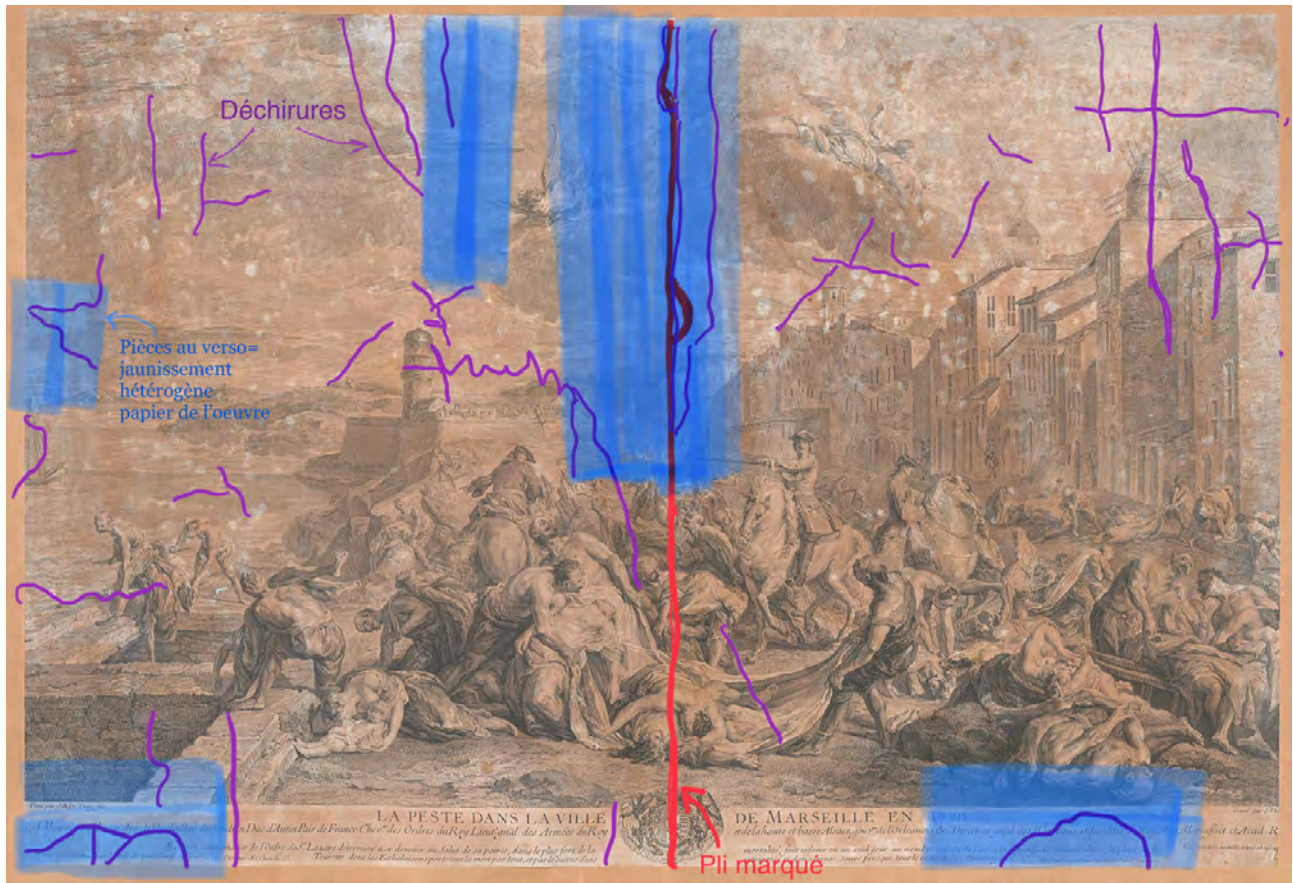


Fig. 3 : Constat d'état/ relevé des dégradations
autres que le jaunissement généralisé de la gravure, avant intervention.

qui travaille en lien avec la Bibliothèque universitaire historique de médecine pour cette opération.

Le premier élément notable de notre gravure est un jaunissement généralisé et non homogène de l'œuvre gênant considérablement la lecture de la scène (Fig. 2). Une observation plus détaillée révèle également déchirures, fragilités, plis très marqués... Un état au total très préoccupant. Une fois l'œuvre sortie de son cadre, un indice majeur a permis de comprendre ce jaunissement généralisé. Pour être présentée, la gravure avait été contrecollée sur une feuille de papier industriel moderne. Ce montage datait-il du dernier encadrement dont on retrouve une carte de visite et une date : 1920 ? Pas de certitude mais

le papier est sans conteste « moderne » ou « récent » (c'est-à-dire de la fin du XIX^e- premier quart du XX^e siècle), fabriqué à partir d'une pâte à papier dite mécanique faite de bois broyé et contenant un fort taux de lignine. Celle-ci engendre en vieillissant des réactions chimiques au cœur du papier, le rendant souvent très cassant et jaune. Au contact de ce papier moderne de mauvaise qualité, le papier de l'œuvre a "absorbé" une partie des produits issus de la dégradation chimique, devenant jaune à son tour. A cela s'ajoute un état antérieur hasardeux à cet assemblage : présence d'anciennes déchirures mal refermées, anciennes pièces de réparations et doublage de la gravure (Fig. 3). Il fallait intervenir pour stopper les dégradations en cours pour conserver et poursuivre la présentation au public

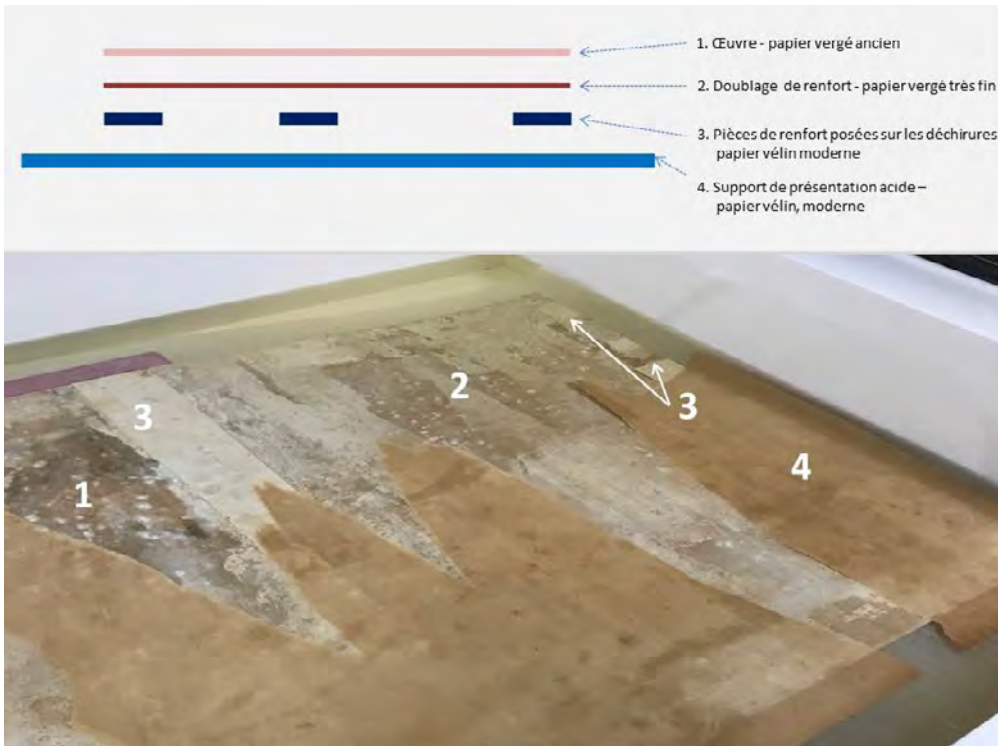


Fig. 4 : Le montage de différents papiers contrecollés, anciennes restaurations, au verso du document (pendant un des bains).

de la gravure, en pendant du tableau de Michel Serre.

Après le dépoussiérage, la gravure a été baignée avec deux objectifs : évacuer les produits de dégradation présents à la surface

du papier, cause de ce jaunissement et procéder à une première élimination des couches de papiers supplémentaires, témoins d'anciennes restaurations, ajoutées au dos de l'œuvre. Ces montages ne permettant



Fig. 5 : Bains de la gravure. Mise en eau, la gravure est mouillée. Le travail se fait par le recto puis par le verso. Durant cette opération, la grande partie du démontage des anciennes pièces de restauration est effectué, notamment celui du montage cause du jaunissement généralisé.



Fig. 6 : Dépose de la dernière couche de papier de restauration au verso de l'œuvre, avec l'aide d'une brume nébulisée.

pas une intervention satisfaisante, il fallait procéder à leur dépose complète pour permettre des opérations directes sur l'œuvre (Fig. 4).

Baigner des papiers est une opération délicate. Durant cette étape, la manipulation est difficile et périlleuse. Le risque de perte d'éléments ou de déchirures du document est permanent. Plusieurs bains se sont succédés. Dans certains, l'ajout de produits testés et dont l'usage a été longuement réfléchi avec la conservatrice a permis d'estomper sensiblement le jaunissement : Fig. 5 et vidéo : <https://www.facebook.com/watch/?v=793274718086578>

Après cette opération, la gravure est allégée de la plupart de ces éléments nuisibles. La dernière couche très fine de papier restait à séparer de la gravure. La patience fut de mise : mécaniquement, centimètre par centimètre, sous une brume de vapeur d'eau nébulisée pour humidifier très légèrement le papier, la couche de papier fut retirée avec délicatesse et précaution : Fig. 6 et vidéo : <https://www.facebook.com/watch/?v=755929821854805>

Il fut enfin possible de venir consolider le verso de l'œuvre au moyen de papiers japo-



Fig. 7 : « Strips » posés au recto de l'œuvre pour fermer les déchirures.

nais fins. Le papier japonais est souvent utilisé par le restaurateur. Il a l'avantage d'être très fin tout en étant très résistant grâce à longueur de ses fibres. Pour que les bords des déchirures soient bien en face les uns des autres, on travaille par le recto en appliquant de petits patchs provisoires (comme les strips de sutures adhésives) avant de fermer de manière pérenne au verso avec un petit peu de colle d'amidon et un papier japonais fin. (Fig. 7 et 8) La dernière étape fut le doublage de la totalité de la surface avec un papier

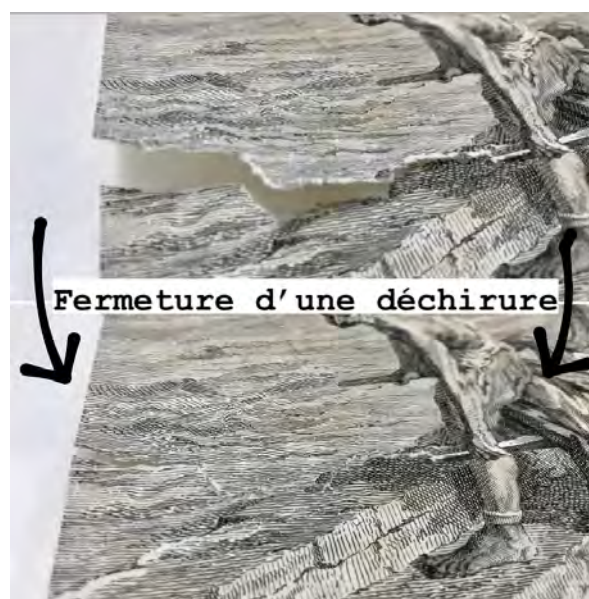


Fig. 8 : Fermeture d'une déchirure vue de près.

japonais 9 gr/m² pour permettre à la gravure de retrouver une solidité durable. Plusieurs heures ont donc encore été nécessaires pour consolider durablement cette

magnifique gravure. Une numérisation, un nouveau passe-partout et une réinstallation dans son cadre achèvent le traitement de cette œuvre. (Fig. 9 et 10).



Fig. 9 :
Comparatif
Avant/Après
intervention.



Fig. 10 : La gravure réinstallée dans son cadre.

Directeur de la publication
Philippe Bonnichon, président de la SFHM

Directeur du comité de lecture et de programmation
Jacques Monet

Coordinateur éditorial
Philippe Albou

Membres du Comité éditorial
Jacques Rouësse
Elise André
Jean-José Boutaric

Mise en pages et compogravure
Gibert-Clarey imprimeurs

© Crédits photos/illustrations
Couverture
SFHM - stock.adobe.com

Pour citer les articles :

Philippe Albou
**Célébration du 8^e centenaire
de l'Université de Médecine de Montpellier**
e.SFHM 2021, n° 2, p. 4-12

T. Lavabre-Bertrand (traduction de)
**Statuts donnés à la Faculté de Médecine de Montpellier
par le Cardinal Conrad, légat du Saint-Siège – Montpellier,
le 17 août 1220**
e.SFHM 2021, n° 2, p. 13-17

Hélène Lorblanchet et Anne-Sophie Gagnal
**Deux représentations de la peste de Marseille en 1720
au Musée Atger de Montpellier. Dialogue entre la gravure
restaurée de Thomassin et le tableau de Michel Serre
sur l'épisode de la Tourette**
e.SFHM 2021, n° 2, p. 18-29

Anne-Sophie Gagnal et Hélène Lorblanchet
**Rendre lisible pour transmettre. Le traitement de restauration
Complexe d'une épreuve de la gravure de La Peste de Thomassin**
e.SFHM 2021, n° 2, p. 30-35

Consultable en ligne
<https://www.biusante.parisdescartes.fr/sfhm/supplement-illustre-de-la-revue/>

e.SFHM est diffusé par la Bibliothèque interuniversitaire de santé (Paris), au titre de la collaboration qui l'unit à la Société française d'histoire de la médecine depuis l'origine de celle-ci.

<https://www.biusante.parisdescartes.fr/sfhm/>